

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 23/03/2015

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, RAFFIN Emilie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel.
Absente excusée :	PETETIN Aurore
Secrétaire de séance :	MICHAUD Sylvie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 05/03/2015 qui est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M. Bernard REGAD à 20h25.

I. BUDGET PRIMITIF

A) Approbation du compte administratif 2014 - Approbation du compte de gestion du comptable 2014 - Affectation du résultat 2014.

Compte administratif 2014

Suite à la présentation des comptes 2014 du budget primitif, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Joël DURIF, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 587 903.44€ pour un montant de dépenses de 385 304.86€. Le résultat net de fonctionnement s'élève à 202 598.68€.

Le déficit d'investissement s'élève à - 68 349.42€.

En soustrayant le déficit d'investissement qui doit être financé, l'excédent net à reporter en 2015 est de 134 249.16€.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		80 890.81	315 299.70		315 299.70	80 890.81
Opérations de l'exercice	385 304.86	507 012.63	160 822.96	407 773.24	546 127.82	914 785.87
TOTAUX	385 304.86	587 903.44	476 122.66	407 773.24	861 427.52	995 676.68
Résultats de clôture		202 598.58	- 68 349.42			134 249.16
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	385 304.86	587 903.44	476 122.66	407 773.24	861 427.52	995 676.68
RESULTATS DEFINITIFS		202 598.58	- 68 349.42			134 249.16

Compte de gestion du comptable 2014

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat.

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

- que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 80 890.81 €

- que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 121 707.77€

Alors l'exercice 2014 a généré un excédent de fonctionnement de 202 598.58€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter ce résultat en apurant le déficit d'investissement comme suit :

➤ Soit prioritairement au compte 1068 : 68 349.42€

➤ Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 134 249.16€

B) Vote des taux d'imposition 2015.

Considérant la situation financière, il est décidé, comme l'année dernière, **de ne pas augmenter les taux d'imposition 2015,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte du produit fiscal attendu:

TAXES	TAUX 2014	BASE 2015	TAUX 2015	RECETTES ATTENDUES
HABITATION	7.82	935 200	7.82	73 133.00
FONCIER BATI	10.60	796 100	10.60	84 387.00
FONCIER NON BATI	29.51	40 300	29.51	11 893.00
TOTAL				169 413.00

C) Vote des subventions 2015.

M. le Maire propose à l'assemblée l'examen des subventions pouvant être accordées aux différentes associations.

Il est rappelé qu'une subvention annuelle est versée au Comité des Fêtes.

Par conséquent, des précisions sont apportées concernant la somme de 4 900€ prévue en 2015 :

- La somme de 3500€ est la somme habituelle versée au Comité des Fêtes.
- Il est donné lecture d'un courrier de Mme La Présidente du club de foot FC Septmoncel faisant état des difficultés financières du club compte tenu de l'impossibilité de disputer les matchs sur le terrain de Septmoncel impliquant un manque de recettes. Par conséquent, une aide à l'achat de matériel et maillots est sollicitée. Le Conseil Municipal accorde une aide exceptionnelle de 900€ au club FC Septmoncel via le Comité des fêtes.
- D'autre part, une participation de 500€ est proposée pour le rachat d'une tente suite à la destruction causée par un coup de vent lors de l'organisation du trail des 7 Monts.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2015	BP 2015
Fanfare du Haut-Jura	3 000.00
Comité des fêtes	4 900.00
Caisse des Ecoles	1 615.00
ESS 7 belvédères	2 500.00
UNAFAM	100.00
Ligue contre le cancer	100.00
Sida solidarité	75.00
Le Mont Bayard	100.00
FOLJ	1 235.00
AVH	75.00
APEI	150.00
PEP 39	100.00
Donneur de sang de St Claude	100.00
Sclérose en plaques	100.00
SPA GEX	250.00
Vien o jardin	50.00
Banque Alimentaire	100.00
Restos du Cœur	100.00
Petit Homme	50.00
Provisions	600.00
Total	15 300.00

D) Participation au déficit de la Maison de l'Enfance.

M. le Maire rappelle que les déficits de la Maison de l'Enfance sont à charge des collectivités.

La somme de 55 000 € ayant été inscrite à cet effet au Budget Primitif 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à mandater la somme de 55 000.00 € sur le budget annexe "Maison de l'Enfance".

E) Vote du budget primitif 2015.

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget 2015 par un vote par nature qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 643 480.16€
- En section d'investissement pour un montant de 323 796.11€

SECTION FONCTIONNEMENT

		BP 2015
CHAPITRES	DEPENSES	643 480.16
11	Charges à caractère général	165 365.00
12	Charges de personnel	132 574.00
14	Atténuation de produits	1 000.00
65	Autres charges gestion courante	107 800.00
66	Charges financières	7 180.00
68	Dotation amortissement des immobilisations	14 727.13
22	Dépenses imprévues fonctionnement	10 000.00
23	Virement à la section d'investissement	204 834.03
CHAPITRES	RECETTES	643 480.16
70	Produits des services	80 055.00
73	Impôts et taxes	234 597.00
74	Dotations et participations	96 330.00
75	Autres produits gestion courante	95 230.00
76	Produits financiers	3 019.00
OO2	Résultat reporté	134 249.16

SECTION INVESTISSEMENT

Opérations financières		BP 2015
Dépenses		109 217.95
1641D	Emprunt et dettes	38 005.00
165	Dépôt et cautionnement	1 000.00
001	Résultat investissement reporté	68 349.42
238	Intégration travaux SIDEC et France tél	1 863.53
Recettes		109 217.95
10222	Fonds Compensation TVA	15 000.00
10223	Taxe Locale d'Equipement	5 000.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	68 349.42
165	Dépôt et cautionnement	1 000.00
21534	Intégration travaux SIDEC et France tél	1 863.53
28031	Amortissement frais d'études (PLU et études)	2 611.76
2804182	Equipements publics (Amortissement subvention SIDEC)	11 623.64
280442	Pers droit privé (Amortissement subvention APE)	491.73
021	Virement de la section de fonctionnement	3 277.87

PARKING ET VOIE ACCES CURTINE P213		BP 2015
Dépenses		32 000.00
2152	Terrassement réseau et finitions	12 000.00
2152	Enrobé	20 000.00
Recettes		32 000.00
1323	Contrat de Solidarité aux Communes Jurassiennes	6 545.00
021	Virement de la section de fonctionnement	25 455.00

VOIRIE P200		BP 2015
Dépenses		14 926.00
2151	Raccordement eaux pluviales le Manon	2 868.00
2152	Goudronnage	12 058.00
Recettes		14 926.00
021	Virement de la section de fonctionnement	14 926.00

AMENAGEMENT PLACE DALLOZ P 211		BP 2015
Dépenses		3 000.00
2315	Kiosque Place Dalloz	3 000.00
Recettes		3 000.00
021	021 Virement de la section de fonctionnement	3 000.00

ECLAIRAGE PUBLIC P 202		BP 2015
Dépenses		26 295.00
2315	Eclairage public Renouvellement matériel vétuste	25 000.00
2315	Coffret électrique site du Replan	1 295.00
Recettes		26 295.00
021	021 Virement de la section de fonctionnement	26 295.00

ACHATS TERRAINS P500		BP 2015
Dépenses		18 477.00
2111	Renoncement droit de rétrocession	3 000.00
2111	Acquisition terrains	6 000.00
2117	Acquisition parcelles boisées SIGF	6 477.00
2111	Frais acte	3 000.00
Recettes		18 477.00
2117	Reversement par SIGF terrains boisés	6 477.00
021	Virement de la section de fonctionnement	12 000.00

AUTRES INVESTISSEMENTS P 300		BP 2015
Dépenses		33 000.00
205	Concessions et droits similaires site internet	540.00
21578	Autre Matériel et outillage de voirie	3 040.00
2181	Installations générales	1 895.00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000.00
2313	Construction bâtiment rangement matériel associations	26 525.00
Recettes		33 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	33 000.00

Opérations d'équilibre		BP 2015
Dépenses		86 880.16
020 DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT		11 880.16
27638	Affectation Budget Annexe lotissement	75 000.00

Recettes		86 880.16
021R VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT		86 880.16

TOTAL DEPENSES		323 796.11
TOTAL RECETTES		323 796.11

II. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

A) Approbation du compte administratif 2014 - Approbation du compte de gestion du comptable 2014 - Affectation du résultat 2014.

Compte administratif 2014

Suite à la présentation des comptes 2014 du budget primitif, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Joël DURIF, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 142 993,14€ pour un montant de dépenses de 142 277,57€. Le résultat net de fonctionnement s'élève à 715,57€.

L'excédent d'investissement s'élève à 20 722,43€.

L'excédent net à reporter en 2015 est de 21 438€.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		715.40		34 606.90		35 322.30
Opérations de l'exercice	142 277.57	142 277.74	142 277.57	128 393.10	284 555.14	270 670.84
TOTAUX	142 277.57	142 993.14	142 277.57	163 000.00	284 555.14	305 993.14
Résultats de clôture		715.57		20 722.43		
TOTAUX CUMULES	142 277.57	142 993.14	142 277.57	163 000.00	284 555.14	305 993.14
RESULTATS DEFINITIFS		715.57		20 722.43		21 438.00

Compte de gestion du comptable 2014

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2014

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

- Résultat de clôture au 31/12/2014 : 21 438.00€
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 715.57€
- Total affecté au compte 001R : 20 722.43€

B) Vote du budget annexe Lotissement 2015.

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget annexe lotissement 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget 2015 par un vote par nature qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 896 835.64€
- En section d'investissement pour un montant de 712 289.07€

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		896 835.64
----------------------------------	--	-------------------

011	011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	707 058.07
6015	Terrain à aménager	70 850.00
6045	Achats étude	
605	Travaux voirie- Achat matériaux, équipement et travaux	636 208.07

66	66- CHARGES FINANCIERES	23 750.00
66111	INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	23 750.00
042	Opérations d'ordre	166 027.57
7133	Variation en cours de production de biens	142 277.57
71355	Variation stocks terrains aménagés	
043	Opération d'ordre entre section	23 750.00
608	Frais terrains en cours d'aménagement	23 750.00

FONCTIONNEMENT - RECETTES		896 835.64
----------------------------------	--	-------------------

70	Produits des services	191 760.00
7015	Vente de terrains aménagés	191 760.00
040	Opérations d'ordre	704 360.07
7133	Variation en cours de production de biens	680 610.07
043	Opération d'ordre entre section	23 750.00
796	Transfert de charges financières	23 750.00
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	715.57

INVESTISSEMENT - DEPENSES		712 289.07
----------------------------------	--	-------------------

040	TOTAL CHAPITRE 040 opérations d'ordre	680 610.07
3355	Travaux	680 610.07
16	TOTAL CHAPITRE 16 opérations réelles	31 679.00
1641	Emprunts	31 679.00
16876	Autres dettes- Autres EPL	0.00

INVESTISSEMENT - RECETTES		712 289.07
----------------------------------	--	-------------------

001	Solde d'exécution d'investissement reporté	20 722.43
040	TOTAL CHAPITRE 040 opérations d'ordre	142 277.57
3351	Terrains	121 424.47
3354	Etudes et prestation de service	20 853.10
16	TOTAL CHAPITRE 16 opérations réelles	549 289.07
16876	Autres dettes - Autres EPL	75 000.00
1641	Emprunt	474 289.07

III BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE

A) Approbation du compte administratif 2014 - Approbation du compte de gestion du comptable 2014 - Affectation du résultat 2014.

Compte administratif 2014

Suite à la présentation des comptes 2014 du budget annexe de la maison de l'enfance, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Joël DURIF, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 412 532.23€ pour un montant de dépenses de 380 553.51€. Le résultat net de fonctionnement s'élève à 31 978.72€.

Le déficit d'investissement s'élève à - 2 980.69€.

En soustrayant le déficit d'investissement qui doit être financé, l'excédent net à reporter en 2015 est de 28 998.03 €.

Le bilan général de l'année 2014 se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		64 071.76	4 831.33		4 831.33	64 071.76
Opérations de l'exercice	380 553.51	348 460.47	5 147.58	6 998.22	385 701.09	355 458.69
TOTAUX	380 553.51	412 532.23	9 978.91	6 998.22	390 532.42	419 530.45
Résultats de clôture		31 978.72	- 2 980.69		- 2 980.69	31 978.72
Restes à réaliser	0.00					
TOTAUX CUMULES	380 553.51	412 532.23	9 978.91	6 998.22	390 532.42	419 530.45
RESULTATS DEFINITIFS		31 978.72	-2 980.69			28 998.03

Compte de gestion du comptable 2014

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2014

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

- que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 64 071.76 €,
- que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de – 32 093.04 €,

Alors l'exercice 2014 a généré un excédent de fonctionnement de 31 978.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter ce résultat en apurant le déficit d'investissement comme suit :

- Soit prioritairement au compte 1068 : 2 980.69€
- Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 28 998.03€

B) Vote du budget annexe Maison de l'Enfance 2015.

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget annexe de la "Maison de l'Enfance 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget 2015 par un vote par nature qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 428 993.03€
- En section d'investissement pour un montant de 21 152.72€

SECTION FONCTIONNEMENT

		BP 2015
CHAPITRES	DEPENSES	428 993.03
11	Charges à caractère général	108 721.00
12	Charges de personnel	292 100.00
22	Dépenses imprévues fonctionnement	10 000.00
23	Virement à la section d'investissement	18 172.03
CHAPITRES	RECETTES	428 993.03
13	Remboursement sur charges sociales	5 995.00
70	Produits des services	128 700.00
74	Dotations et participations	265 300.00
OO2	Résultat reporté	28 998.03

SECTION INVESTISSEMENT

Opérations financières		BP 2015
Dépenses		2 980.69
001	001 Résultat investissement reporté	2 980.69
Recettes		2 980.69
1068	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	2 980.69
INVESTISSEMENTS		BP 2015
Dépenses		16 925.00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000.00
2188	Autres immobilisations incorporelles	1 000.00
2184	Mobilier	4 725.00
2182	Matériel de transport	9 200.00
Recettes		16 925.00
021	Virement de la section de fonctionnement	16 925.00
Opérations d'équilibre		BP 2015
Dépenses		1 247.03
020 DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT		1 247.03
Recettes		1 247.03
021R VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT		1 247.03
TOTAL DEPENSES		21 152.72
TOTAL RECETTES		21 152.72

IV. ENQUETE PUBLIQUE TRAVAUX BARRAGE
FLUMEN :AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire rappelle le projet d'EDF concernant les travaux de traitement d'instabilité de talus et d'affouillements du barrage sur le Flumen faisant l'objet d'une enquête publique du 09 mars au 11 avril 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable pour la réalisation des travaux tels que présentés dans le dossier.

V. MODIFICATION PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le Maire explique que la réhabilitation des bâtiments sis 953 et 969 route de Genève font l'objet d'un refus de permis de construire tels que présentés.

L'article UA6 du PLU prévoit un retrait de 5m minimum par rapport à la voie en cas de constructions de garages et le terrain concerné est grevé d'un emplacement réservé.

Par conséquent, il est nécessaire d'envisager une modification simplifiée du PLU, de manière à supprimer ledit emplacement réservé et à modifier les règles de retrait par rapport à la voie pour la construction de garage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne autorisation à M. le Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à la mise en œuvre de la modification simplifiée du PLU.

VI. QUESTIONS DIVERSES

A) P.N.R. : PROJET DE CINEMA MOBILE

M. le Maire informe que la projection de cinéma mobile discutée lors de la précédente séance du Conseil Municipal aura lieu le samedi 04 juillet 2015.

B) MAISON MEDICALE

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'un rendez-vous sur le terrain sera pris rapidement avec Mme Stéphanie JEAUNEAUX et M. Stéphane DALLOZ concernant le projet de maison médicale sur le secteur de Clavières.

Séance levée à 23h30

Affiché le 30/03/2015

Le Maire,

Raphaël PERRIN

